

MAIRIE DE



UVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X^e CANTON DE MONTPELLIER

ARRETE N° 2011-86

NOMINATION D'UN MANDATAIRE EN QUALITE DE SOUS-REGISSEUR ET DE DEUX MANDATAIRES pour la SOUS- REGIE de RECETTES pour l'ENCAISSEMENT des PRODUITS LIES AUX ACTIVITES DE LOISIRS

Le Maire de la Commune de JUVIGNAC,

Vu l'arrêté municipal n° 2010/401 du 8 octobre 2010 instituant création d'une sous-régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de loisirs

Vu l'arrêté municipal n° 2010/402 du 8 octobre 2010 portant nomination d'un sous régisseur titulaire et de 3 régisseurs suppléants pour la sous-régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de loisirs

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire de la régie générale de recettes en date du 17 Mars 2011

Vu l'avis conforme des régisseurs suppléants de la régie générale de recettes en date du 17 Mars 2011

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 17 Mars 2011

ARRETE

Article 1

L'arrêté municipal n°2010/402 du 8 octobre 2010 portant nomination d'un mandataire en qualité de sous régisseur et de 2 mandataires pour la sous-régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de loisirs est annulé et remplacé par le présent arrêté.

Article 2

Mme Alexia MOULS, est nommée mandataire en qualité de sous régisseur pour la sous-régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de loisirs

Article 3

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Mme Alexia MOULS sera remplacée par

- M. Laurent BUORD, mandataire
- M. Eric FERRIER, mandataire

Article 4

Le Mandataire sous régisseur et les mandataires ne doivent pas encaisser de recettes autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la sous-régie, sous peine d'être constitué comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues dans l'acte de création de cette dernière.

Article 5

Le mandataire sous régisseur et les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031 ABM du 21 avril 2006.

Fait à Juvignac, le 18 Mars 2011



Le Maire

Danièle ANTOINE SANTONJA

Handwritten signature of Pierre Bremond
17 Mars 2011

Le Comptable assignataire
Pierre BREMOND

Le Régisseur
Corinne BERNAL

Les Mandataires suppléants

Nelly ARNAU
Nathalie MATTINA
Rose Marie HALLOUZ

Handwritten signature of Pierre Bremond
TRESORERIE
41, Rue Léon-Blum
34660 COURNONTERRAL
Tél. 04 67 85 01 18
Fax 04 67 85 47 72

Mandataire sous régisseur
Alexia MOULS

Les Mandataires
L. BUORD
E. FERRIER

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Et publication
Le

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : NOMINATION D'UN MANDATAIRE EN QUALITE DE SOUS REGISSEUR ET DE DEUX MANDATAIRES POUR LA SOUS-REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS LIES AUX ACTIVITES DE LOISIRS

Date de transmission de l'acte : 18/03/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 18/03/2011

Numéro de l'acte : 2011-86 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20110318-2011-86-AI

Date de décision : 18/03/2011

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.4. Régies de recettes et avances

